**DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE**

**VALLEE SUD - GRAND PARIS**

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## RELATIVE A LA MODIFICATION N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DU PLESSIS-ROBINSON

## Du mercredi 12 septembre à 8H30 au vendredi 12 octobre 2018 à 16H30

Par arrêté n° A 35/2018 du 9 août 2018, le Président de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Vallée Sud - Grand Paris a prescrit l'enquête publique portant sur la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Plessis-Robinson.

La modification n° 1 du PLU de la commune du Plessis-Robinson a notamment pour objets de lever deux emplacements réservés, d'adapter ou préciser certaines règles d'urbanisme pour en faciliter l'instruction et d'apporter quelques évolutions sur le plan de zonage et corriger quelques erreurs matérielles.

L'enquête publique se déroulera du **mercredi 12 septembre à 08h30 au vendredi 12 octobre 2018 à 16h30**, soit pendant 31 jours consécutifs.

Monsieur Bernard AIME a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, du mercredi 12 septembre à 08h30 au vendredi 12 octobre 2018 à 16h30, chacun pourra consulter et prendre connaissance du dossier d'enquête publique selon les modalités suivantes :

- au service de l'Urbanisme - 3 place de la Mairie 92350 LE PLESSIS-ROBINSON (Centre Administratif Municipal) les lundi, mercredi et jeudi de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, le mardi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 19h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 ainsi que pendant les permanences du commissaire enquêteur précisées ci-dessous ;
- sur le site internet http://modification-plu-leplessisrobinson.enquetepublique.net ;
- via un lien internet depuis les sites internet de la ville du Plessis-Robinson (www.plessis-robinson.com) et de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris (www.valleesud.fr) ;
- depuis un poste informatique situé au service de l'Urbanisme du Plessis-Robinson.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, du mercredi 12 septembre à 08h30 au vendredi 12 octobre 2018 à 16h30, chacun pourra consigner éventuellement ses observations et propositions sur le projet de PLU, à l'attention du commissaire enquêteur :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, au service de l'Urbanisme du Plessis-Robinson aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus et pendant les permanences du commissaire enquêteur précisées ci-dessous ;
- sur le registre dématérialisé hébergé sur le site internet suivant : http://modification-plu-leplessisrobinson.enquetepublique.net ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : modification-plu-leplessisrobinson@enquetepublique.net ;
- par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie du Plessis-Robinson - Monsieur le commissaire enquêteur - Modification n° 1 du PLU - Service de l'Urbanisme - 3 place de la Mairie - 92350 LE PLESSIS-ROBINSON.

Pendant toute la durée de l'enquête publique du mercredi 12 septembre à 08h30 au vendredi 12 octobre 2018 à 16h30, les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur sont consultables au service de l'Urbanisme du Plessis-Robinson du lundi au vendredi aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus et pendant les permanences du commissaire enquêteur indiquées ci-dessous. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet http://modification-plu-leplessisrobinson.enquetepublique.net dans les meilleurs délais.

Le commissaire enquêteur tiendra des permanences au Service de l'Urbanisme du Plessis-Robinson pour recevoir les observations écrites ou orales et répondre aux demandes d'information du public aux dates et heures suivantes :

- **Mercredi 12 septembre de 09h00 à 12h00 ;**
- **Lundi 24 septembre de 09h00 à 12h00 ;**
- **Mardi 2 octobre de 14h00 à 19h30 ;**
- **Vendredi 12 octobre de 13h30 à 16h30.**

Des informations peuvent être demandées sur ce dossier auprès de l'autorité compétente, responsable du Plan Local d'Urbanisme, Monsieur Jean-Didier Berger, Président de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris, par l'intermédiaire du Service de l'Urbanisme du Plessis-Robinson aux jours et horaires habituels d'ouverture du service. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, dès la publication de l'arrêté n° A 35/2018.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique :

- au Service de l'Urbanisme du Plessis-Robinson aux jours et heures habituels d'ouverture du service ;
- au siège administratif de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris, 28 rue de la Redoute 92260 Fontenay-aux-Roses ;
- en Préfecture ;
- via un lien internet depuis le site internet de la Ville du Plessis-Robinson www.plessis-robinson.com ;
- sur le site internet de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris www.valleesud.fr et
- sur le site internet http://modification-plu-leplessisrobinson.enquetepublique.net.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

Le Conseil de Territoire de Vallée Sud - Grand Paris se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n° 1 du PLU de la commune du Plessis-Robinson, après modifications éventuelles pour tenir compte des résultats de l'enquête.

**Le Président**
**Jean-Didier BERGER**